Septembre 2019

Bertry infos

www.bertry.fr



Budget 2019



Eau et Assainissement



Trottoirs

I.P.N.S.

Infos Pratiques

Mairie

Tél : 03 27 75 18 02
Fax :03 27 75 14 11
Mail : mairiedebertry@orange.fr

Du lundi au vendredi :
8h30 - 12h30 / 14h - 17h
Le samedi : 9h - 12h

SAMU : 15

Sapeurs Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Pharmacie de garde : www.servigardes.fr

Communauté d'Agglomération :

Tél : 03 27 75 84 79
Site : www.caudresis-catesis.fr

Pour plus d'informations sur :

- *La collecte de vos déchets*
- *La réparation ou le remplacement d'un bac ou d'un couvercle cassé*
- *Les horaires des déchèteries*
- *La carte d accès aux déchèteries*

Tél : 08 00 77 55 37
Site : www.siaved.fr

Le site internet et sa newsletter :

Des articles et informations présentant la vie du village paraissent régulièrement sur le site de la commune. Ils sont généralement présentés quelques jours sur la page d'accueil avec parfois un lien vers un reportage plus long, les manifestations sont également mises en ligne.

*Abonnez vous à la newsletter en cliquant sur s'abonner et remplissez les cases **NOM**, **PRENOM** et **ADRESSE MAIL** et recevez toutes les nouvelles de la commune.*



Edito

Madame, Monsieur,

Septembre, c'est pour beaucoup la fin des vacances et surtout « la reprise » pour ceux qui ont une activité. C'est aussi, dans la vie communale la rentrée des associations bien nombreuses chez nous et qui apportent une grande animation dans le village. Que tous ces bénévoles soient remerciés de cet investissement.

En parallèle, l'heure de la rentrée a sonné. Locaux scolaires, restauration et garderie péri-scolaire qui sont autant de compétences communales, Ribambelle et R.A.M de compétence communautaire sont de nouveau prêts pour accueillir les jeunes Bertrésiens à qui je souhaite une bonne année scolaire. Cette période est aussi marquée par d'importants chantiers programmés et qui se terminent pour un mieux être des utilisateurs: je pense notamment aux gros chantier du stade ainsi que l'amélioration énergétique des anciens préfabriqués et du temple.

Avant la période estivale, une autre politique, locale, plus intense s'est déroulée avec le passage de notre communauté de communes en communauté d'agglomération et surtout l'application de la loi NÔTRE au premier janvier prochain. Ces contraintes nous ont obligés à préparer le devenir et le transfert de nos régies d'eau et assainissement vers d'autres structures, une gestion communale étant refusée par ces textes.
Des simulations et des contacts ouvrant diverses pistes ont fourni plusieurs solutions notamment celle d'une régie intercommunale avec Fontaine au Pire et Malincourt qui malheureusement n'est pas adaptée à notre niveau... Les négociations évoluent et nous cherchons « la moins mauvaise solution » en sachant bien que la décision prise ne l'est que par obligation ou contrainte, ce qui n'est pas du tout agréable !

Dans le cadre du Grand Débat justement, nous avions formulé plusieurs propositions, aussi bien au niveau des citoyens qu'au niveau municipal sur ces points particuliers. Certaines relayées dans beaucoup de synthèses ont été entendues et je voudrais remercier une nouvelle fois les Bertrésiens et Bertrésiennes qui se sont impliqués dans cette réflexion. Une certaine autonomie était réclamée au pouvoir central et dans la foulée, lors de sa conférence de presse, fin avril, le Président de la République avait appelé de ses vœux un nouvel acte de décentralisation, afin de « changer le mode d'organisation de notre République ». Beaucoup d'élus le souhaitent et une réforme est nécessaire quand on sait que 49% des maires ont envie de jeter l'éponge... Pas tous ! mais on peut comprendre !

Dans cet esprit, lors du vote du budget et pour rester cohérents avec nos intentions de ne pas augmenter le coût des services, nous n'avons pas modifié les taux d'imposition communaux et souhaité également conserver les mêmes tarifs pour la restauration scolaire.

En fin d'année, l'installation de la fibre sera terminée. D'ici là, divers opérateurs ou commerciaux vont essayer de vous faire signer tel ou tel abonnement, attendez ! Une réunion d'information sera programmée dans les prochaines semaines.

Après modification de diverses lois sur l'aménagement du territoire, notre Plan Local d'Urbanisme doit obligatoirement être révisé. Cette opération a débuté. Dans les mois qui viennent des informations seront diffusées sur ce sujet. Pour le moment, diverses habitations vont sortir de terre route de Clary et rue Jules Guesde et les transactions immobilières n'ont jamais été aussi nombreuses. Les équipements sont réalisés, les commerces sont assez souvent repris et nous voyons même apparaître de nouvelles activités... C'est une bonne chose pour le village !

Nous espérons pour cette fin d'année engager les travaux de rénovation de chaussée des rues Berthelot et 11 novembre et terminer les trottoirs rue de la République mais auparavant, il nous semble nécessaire de remplacer les derniers branchements plomb de ces voies. Les employés communaux vont s'y atteler dès la rentrée et une réunion de quartier présentera les travaux dès le retour de l'appel d'offres.

Voici donc un aperçu rapide du contenu de ce bulletin. Tout ne peut être présenté en quelques pages. Beaucoup d'informations sont également véhiculées par notre site internet et notre newsletter, n'hésitez pas à vous y abonner, c'est si simple.

Quant aux services municipaux et aux élus, sachez qu'ils sont à votre disposition, N'hésitez pas à prendre rendez-vous ou à les rencontrer.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Le Maire,
Jacques OLIVIER

Budget 2019

Le budget est un acte politique par lequel le Conseil Municipal établit des prévisions (recettes et dépenses) pour l'année en cours.

Aussi précis et complet qu'il soit, le budget n'est jamais qu'une prévision.

Chaque ligne budgétaire est une estimation accolée à une action que la commune a l'intention de mener dans l'année.

Dans toutes les communes, les finances sont mises à rude épreuve par certaines majorations des services rendus.

*Service de secours et d'incendie du Département : **71 000€** en 2019.*

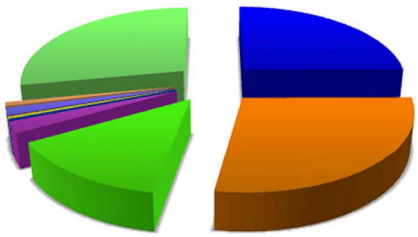
Après un nouvel appel d'offres et décision du Conseil Municipal, le tarif des repas de la cantine scolaire, restera inchangé par rapport au tarif de l'année précédente.

	Année 2001	Année 2018	Année 2019
Taxe d'habitation	12,70%	14,93%	14,93%
Taxe foncière (bâti)	15,54%	17,84%	17,84%
Taxe foncière (non bâti)	44,10%	49,09%	49,09%

*Le budget a été construit en reprenant l'excédent du compte administratif (résultats de l'année 2019) qui est de **913 477,51€**.*

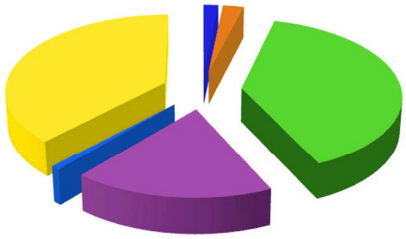
*Le budget s'équilibre à **2 404 328€** pour la section de fonctionnement et à **1 244 357€** pour la section d'investissement.*

Dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général — 24,9%
- Autres charges de gestion courante — 14,1%
- Charges exceptionnelles — 0,19%
- Atténuations de produits — 1,52%
- Virement à l'investissement — 28%
- Salaires et charges — 27,7%
- Charges financières — 2,35%
- Opérations d'ordre — 0,33%
- Dépenses imprévues — 0,83%

Recettes de fonctionnement



- Atténuation des charges — 1,66%
- Produits du service — 2,37%
- Impôts et taxes — 39,1%
- Dotations et participations — 18%
- Autres produits — 0,83%
- Résultat reporté — 38%

Budget primitif 2019

Dont impôts locaux 559 545
Attribution de compensation 330 000

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	597 453,04	Atténuation de charges	40 000
Salaires et charges	667 000	Produits du service	56 900
Autres charges de gestion courante	341 374	Impôts et taxes	942 146
Charges financières	56 500	Dotations et participations	431 804
Charges exeptionnelles	4 600	Autres produits	20 000,49
Opérations d'ordre	7 783	Résultat reporté	913 477,51
Atténuations de produits	36 500		
Dépenses imprévues	20 000,96		
Virement à l'investissement	673 117		
Total	2 404 328	Total	2 404 328

Dont D.G.F. 213 526

Investissement

Dépenses		Recettes	
Emprunts	76 100	Amortissements	7 783
Immobilisations incorporelles	38 500	FCTVA	8 000,90
Subventions d'équipements	33 100	Excédent de fonctionnement capitalisé	397 148,10
Résultat reporté		Virement du fonctionnement	673 117
Immobilisations en cours	20 000		
Dépenses imprévues	20 000,90		
Opérations patrimoniales		Opérations patrimoniales	
Opérations :		Subvention	12 671
Travaux 2019	166 853		
Travaux voirie	285 000	Subvention 2018	145 637
Travaux bâtiments et voiries équipements et plantations	228 871		
Solde antérieur	375 932,10		
Total	1 244 357	Total	1 244 357

Eau et Assainissement



Pour l'assainissement :

Comme expliqué il y a un peu plus d'un an, le SIVOM de la Warnelle assumait jusqu'à présent la compétence assainissement mais toutes le communes concernées ont récupéré cette charge et l'ont transférée au S.I.A.N (nous étions les derniers !). Cette décision est bien souvent liée à la rénovation des stations de traitement des eaux (station d'épuration) qui sont généralement gérées par un autre organisme et dont chacun remboursait les frais de fonctionnement ou de rénovation.

Pour notre commune, ces eaux usées sont traitées à la station d'épuration de Le Cateau depuis la création de notre réseau d'assainissement (fin des années 70) en passant par Troisvilles puis en longeant l'ancienne route Nationale. Ce principe exige une multitude de pompes de relèvement et un entretien des tuyaux. Tout ceci a aujourd'hui une quarantaine d'années et doit être en grosse partie rénové. C'est le cas en ce moment de la station de Le Cateau et la participation de la commune de Bertry est déjà évaluée à un montant de 691 570 €uros au départ du projet.

Dans les années qui viennent, ce seront les OTEU (Organes de Transfert des Eaux Usées) qui devront être changés avec des sommes également importantes. La loi Notre nous oblige par ailleurs de transférer les compétences eau et assainissement à la communauté d'agglomération au plus tard le 1er janvier 2020.

Après concertation et négociation, il a été décidé de transférer la compétence assainissement au SIAN au 1er janvier 2019 mais validée en préfecture le 1er juillet. Cette cession de notre réseau, de son entretien et des futurs investissements obligent ce syndicat à une reprise de nos emprunts et de toutes les charges liées à cette compétence. (prêt pour la rue Pasteur : 900 000 €, maintenance des stations et nettoyage du réseau, etc ...)

La prochaine facturation se décomposera donc de la façon suivante :

- ***Une partie fixe : 3,01 €uros HT par mois soit 18,06€ par semestre (Ceci n'existait pas car une grosse partie des dépenses étaient assumées par le budget général).***
- ***Une partie proportionnelle (en fonction de votre consommation) : 1,283 €uros HT du mètre cube, auparavant 1€ (c'était la surtaxe, nous étions au minimum légal).***
- ***Le tout s'applique avec une TVA de 10%***

Pour l'eau :

Nous sommes encore aujourd'hui en régie communale avec un tarif qui se trouve au plus bas dans le Cambrésis tout en ayant réalisé une rénovation de la majorité des structures (château d'eau, pompes, réseau, branchement,...).

Ce faible coût est essentiellement lié au fait dans un premier temps que nous avons obtenu assez bien de subventions lors de ces rénovations de la part de l'agence de l'eau et que ces travaux se sont étalés sur une vingtaine d'années. D'autre part, la maintenance, la surveillance du château d'eau et la majorité des branchements étaient réalisés par le personnel communal. Enfin, aucune TVA (5,5%) n'était appliquée du fait d'un nombre restreint d'habitants et bien que les responsabilités soient importantes, aucune indemnité n'était également versée au Président de cette régie (le Maire) contrairement à beaucoup d'autres communes.

Aujourd'hui, le transfert à la communauté d'agglomération est rendue obligatoire avec la loi Notre au 1er janvier 2020.

Nous avons donc dans un premier temps travaillé avec les communes de Fontaine au Pire et Malincourt qui étaient également en régies communales afin de créer une structure viable qui aurait pu maintenir un prix au mètre cube assez bas. Or, notre écart de prix avec les simulations réalisées est très important avec celui pratiqué aujourd'hui...(du simple au double). Cette différence est principalement attachée au fait que la commune n'a jamais tiré de recettes directes de l'exploitation de son réseau, l'a donc rénové et a ainsi réduit les pertes.

Après analyse très précise des budgets de chaque commune, il est apparu que si la commune de Bertry restait dans cette « régie intercommunale », elle lui imposait l'application de la TVA par le nombre plus important d'habitants concernés et faisait monter le prix global de l'eau au regard de nos emprunts qui devaient être repris, tout ceci sans prévoir d'investissements futurs des autres communes notamment Fontaine au Pire.

Cette « régie intercommunale » imposait également une convention assez coûteuse avec Véolia pour la maintenance et l'entretien du château d'eau et les éventuels travaux sur réseau et avec cette formule intercommunale, nous perdions une grande partie de notre « main mise » sur les équipements.

Majoritairement, par solidarité mais aussi par simplicité de fonctionnement, nous avons décidé de nous retirer de ce projet, celui-ci n'apportant pas, avec la présence de notre commune, un tarif raisonnable.

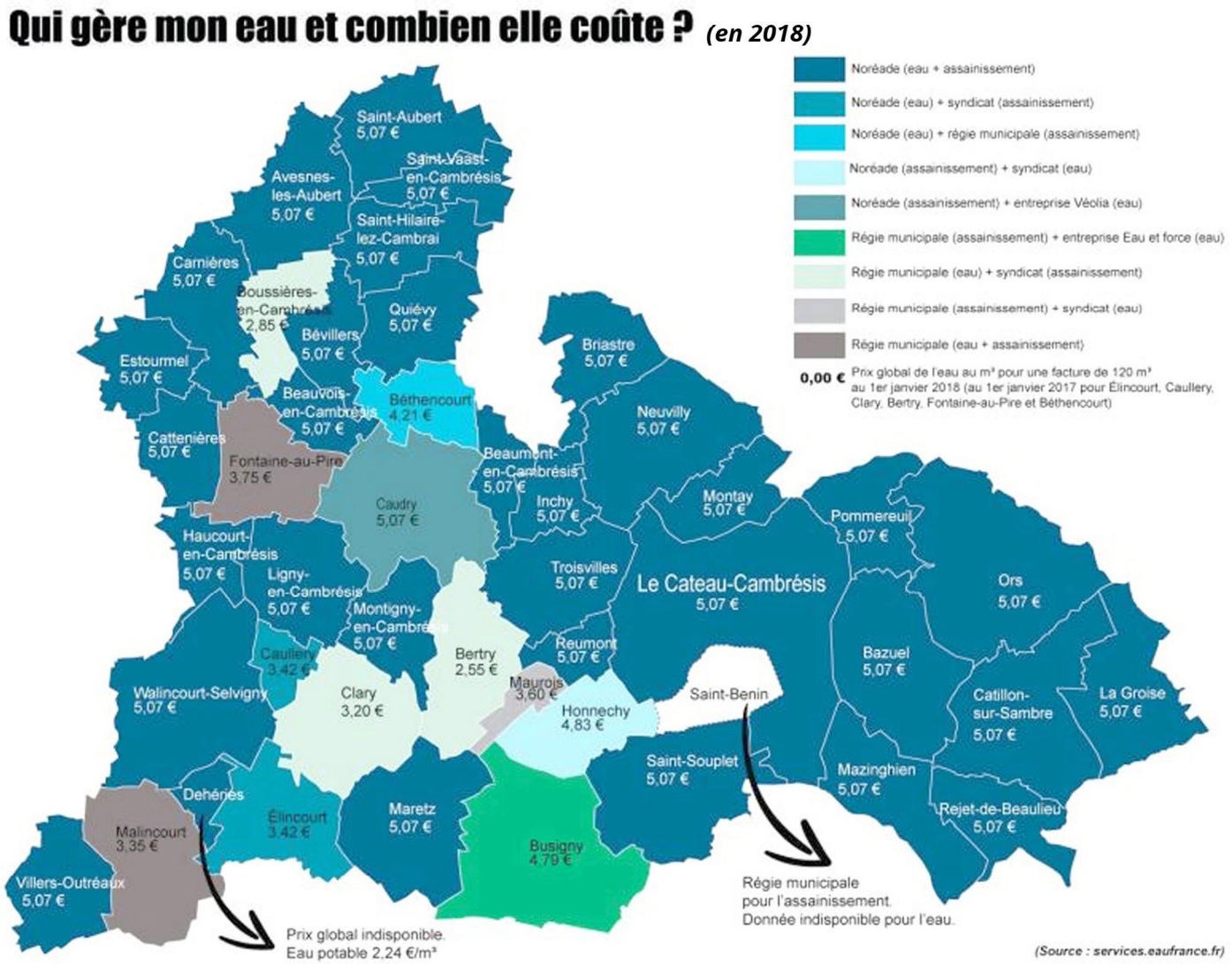
Ce projet amènera les deux autres collectivités à aboutir à plus ou moins longue échéance au même tarif que l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération, la loi Nôtre évoquant aussi cette notion… (Toutes les communes d'une même agglomération devraient ou devront à plus ou moins long terme avoir le ou les mêmes tarifs…) ***l'instruction INTB1718472N du 18 septembre 2017, nous dit même que l'harmonisation tarifaire devra intervenir « dans un délai raisonnable »…***

Des négociations sont donc en cours avec d'autres syndicats ou partenaires et diverses rencontres ont déjà apporté des propositions comportant essentiellement un étalement ou harmonisation tarifaire sur une dizaine d'années. Ce qui ferait moins de 10€ par an pour un consommateur moyen.

La qualité de nos installations nous permet d'aborder cette cession de manière assez sereine, dans la cohérence et le bon sens. Les gros investissements sont réalisés, la sécurité en production est assez fiable et notre interconnexion qui a pour but d'éviter une grosse coupure d'eau en cas de panne importante existe. (nous alimentons la commune de Montigny et de l'eau nous est rendue via une jonction avec le réseau de Troisvilles…). Tout ceci doit être pris en compte dans un partenariat …

Les discussions portent également sur les derniers investissements à effectuer sur le réseau en matière de remplacement des branchements plomb lors des rénovations de rues. Il doit aujourd'hui nous rester entre 100 et 150 branchements en plomb sur la commune et nous les remplaçons chaque fois que nous engageons des travaux de revêtement de chaussée.

Nous cherchons la solution la plus tolérable et supportable quand on connaît l'obligation de la Loi.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale
Sous-Direction Santé Environnementale

QUALITE DE L'EAU DU RESEAU PUBLIC BILAN 2018

Unité de distribution : BERTRY

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, en application du code de la santé publique.
Lire le verso pour plus d'informations. Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie ou sur http://www.eaupotable.sante.gouv.fr

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage
MAIRIE DE BERTRY
Exploitant
MAIRIE DE BERTRY

RESSOURCE EN EAU

Vous êtes alimentés par 1 captage

- F1 BERTRY

PRODUCTION D'EAU

Vous êtes alimentés par 1 station

- BERTRY PRODUCTION

MICROBIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 11 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml

Très bonne qualité bactériologique.

FLUOR

2 valeurs mesurées : mini. : 0,2 mg/L - maxi. : 0,2 mg/L - moyenne : 0,2 mg/L
Limite de qualité : mini. : aucune maxi. : 1.5 mg/L

Eau peu fluorée.
Un apport complémentaire de fluor peut être conseillé après avis médical.

DURETÉ

3 valeurs mesurées : mini. : 27,7 °f - maxi. : 28,9 °f - moyenne : 28,1 °f
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

L'eau de votre réseau est dure.

NITRATES

4 valeurs mesurées : mini. : 11,5 mg/L - maxi. : 18,1 mg/L - moyenne : 13,9 mg/L
Limite de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

La consommation d'eau en l'état ne présente pas de risque pour la santé.

PESTICIDES

2 valeurs mesurées : maxi. : 0,013 µg/L
Limite de qualité par pesticide : 0,1 µg/l

Eau conforme. Traces de pesticide(s) inférieures à la limite de qualité.

PERCHLORATES

1 valeur mesurée : mini. : 0,4 µg/L - maxi. : 0,4 µg/L
Teneur maximale recommandée pour les nourrissons : 4 µg/L

Cette eau respecte les recommandations en vigueur et peut être consommée par tous.

CONCLUSION

L'eau distribuée au cours de l'année 2018 présente une très bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les substances indésirables, les substances toxiques et les pesticides. Concernant la teneur en ions perchlorates, elle respecte les recommandations en vigueur conformément à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012.

ARS Hauts-de-France - 556, avenue Willy BRANDT - 59777 EURALILLE
www.hauts-de-france.ars.sante.fr
Pour tout problème de facturation, l'ARS n'est pas compétente ; merci de contacter le numéro présent sur une facture.

Accueil de Loisirs



L'Accueil de Loisirs de juillet a accueilli 153 enfants maternelle et primaire confondus. Encadrés par 19 animateurs bertrésiens, 1 Directeur adjoint et 1 Directrice qui ont géré la partie cachée de l'accueil, c'est à dire l'administratif, les plannings, la mise en place des nombreuses sorties.

Cette année le thème était : Au cœur de l'univers des Super-Héros. Un thème qui a fait rêver les enfants, l'école Jules Leroux était devenue le « QG », le stade de foot était « La Base d'Entraînement » de nos super-héros Bertrésiens.

Le planning a été très chargé, afin que chaque enfant puisse profiter un maximum et passe un agréable mois ;

Plusieurs inter-centres ont été réalisés, chaque groupe est parti en camping à le Quesnoy, où ils ont bénéficié de différentes activités (pédalo, jeux gonfables...). Une soirée spéciale « La nuit des Héros » a été organisée où les parents étaient invités à venir participer avec leurs enfants. Soirée appréciée des grands et des petits.











Puis tout au long du mois, les enfants ont profité de la piscine, du karting, du bowling, scéances de cinéma, de cueillette au tronquoy, un spectacle de magie et bien sûr d'un voyage de fin de centre à Walibi.

Tout cela à un coût, il faut savoir que les transports par bus pour tout le mois coûtent 4397€, le camping 980€, les entrées Walibi 3050€, et également 38 831€ pour les salaires.

Et que dire de la fête, une grande réussite comme chaque année. Merci aux enfants, aux parents qui répondent toujours présents lors de cette soirée

*Un grand **MERCI** aux 19 animateurs, à Arnaud et Laurie, pour tout le travail effectué et surtout pour avoir fait scintiller les yeux des enfants, les avoir fait rêver pendant ce mois magnifique.*



Hypnothérapie

Notre pharmacie ayant eu l'obligation par l'A.R.S. de quitter les locaux de l'Espace Santé Pasteur en raison de l'éloignement de son établissement, une hypnothérapeute nous a proposé son installation dans cette pièce.



L'Hypnose en thérapie est un outil exceptionnel pour activer des leviers de changement afin de modifier un comportement.

C'est également une méthode de méditation profonde permettant de se ressourcer et de stimuler ses capacités cognitives.

Autrement dit, tout trouble émotionnel, psychologique (et ainsi psychosomatique) peut être travaillé sous Hypnose et ce, peu importe votre âge.

Ce phénomène Hypnotique est tout aussi naturel qu'une séance de Yoga, vous gardez plein contrôle sur la situation : ***le corps s'endort et l'esprit s'éveille.***

L'Hypnothérapie n'est pas comparable à l'Hypnose de scène telle que vous la connaissez à travers Messmer. Celle-ci est bien plus douce et… ***Thérapeutique !***

Nous déterminons ensemble l'objectif de travail et les ressources à mettre en place pour l'atteindre.

Si l'Hypnose est communément utilisée pour : Anxiété, Douleur Chronique, Phobie, Burn-out, Dépression, Addictions, Troubles du Comportement Alimentaire, Poids émotionnel, Enurésie, Maladies Auto-immunes, Eczéma, Psoriasis, Deuil, T.O.C., sachez qu'elle s'utilise tout aussi bien pour exploiter votre mémoire, votre concentration, votre attention.

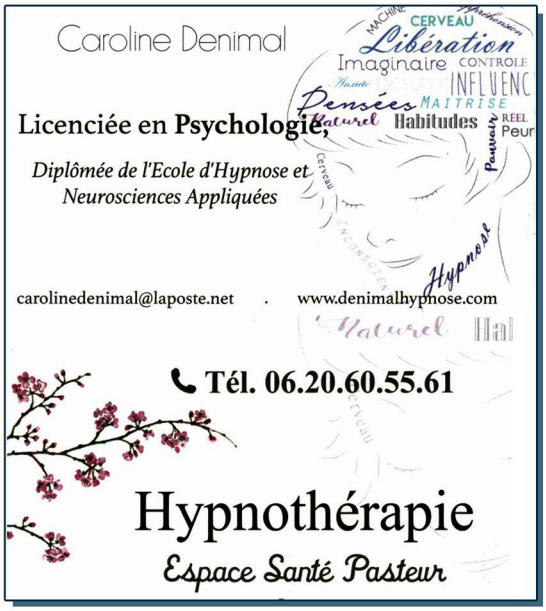
Enfin, vous l'aurez compris, les capacités de travail sont infinies !

Ce qu'il est primordial d'amener avec vous en séance, c'est votre ***motivation*** *et votre* ***investissement !***

« Vous pouvez définir, créer et construire l'endroit le plus merveilleux du monde. Mais cela vous engage à faire de vos rêves une réalité. » - Walt Disney.

Alors n'hésitez plus, agissez. Bienvenue dans le monde des solutions.





Ostéopathie

Après le départ à la retraite de M. DELACOURT, kinésithérapeute, le local libéré a été attribué à un Osthéopathe.



Bonjour,

Je m'appelle MAILLY Matthieu, je suis Ostéopathe récemment diplômé de l'Institut Supérieur d'Ostéopathie de LILLE. Le cursus des études d'Ostéopathie est d'une durée de 5 années à temps plein.

Je suis ravi de vous accueillir à partir du 26 Août 2019 dans mon cabinet situé dans les locaux de « l'Espace Santé PASTEUR » de BERTRY.

L'Ostéopathie est une médecine douce se basant sur la globalité du corps humain. Elle est adressée à tout un chacun : sportifs, adultes, séniors, femmes enceintes, enfants et nourrissons. L'Ostéopathie permet de prévenir et de soulager différents maux comme la migraine, le mal de dos, les douleurs abdominales et bien d'autres.

Pour en savoir plus sur l'Ostéopathie ainsi que sur ma méthode de travail, vous pouvez me contacter au :
06 69 36 01 53 ou par mail : mailly.matthieu@orange.fr





Manifestations 2019


Voeux 2019


Vente de pigeons


Foire gastronomique et artisanale


Défilé du 1er mai


Pétanque


8 mai


Cerfs-volants


Synthèse du grand débat


Tournoi de judo


Diplômés du 1er mai


Paris/Roubaix


Repas du 1er mai


Course de trottinettes


Cerfs-volants / Fête de la musique


Braderie/Brocante


Fête des mères/Nouveaux nés/Arrivants


Eco Run


Fête des voisins


Inauguration de l'arbre à rêves


LOTO de l'Amicale Laïque


Forum bien vieillir


Expo playmobil


Retraite aux flambeaux


Braderie/Brocante


18 juin


Fête de la musique


Accueil Centre de Loisirs


Cerfs-volants


Soirée Centre de Loisirs


Lâcher de ballons

www.bertry.fr

Permanence



Stade - Préfabriqués

Après plusieurs mois de travaux, le stade a repris une belle allure pour ce début de saison. La sécurité est maintenant améliorée avec la disparition des peupliers qui cassaient régulièrement et dont certains étaient rongés de l'intérieur. Le parking a lui aussi été «relooké» et surtout fermé afin d'éviter les dépôts sauvages. Merci à nos employés communaux pour ces travaux. Après plus de dix ans, le parcours santé devrait maintenant subir la même cure de rajeunissement.

Le préfabriqué qui a accueilli des centaines d'enfants a vu ses fenêtres et portes rénovées. Le Pays du Cambrésis proposant 70% de subventions sur le remplacement, c'était le moment idéal pour lancer une série de travaux sur ces locaux qui servent maintenant à l'accueil péri-scolaire et au centre aéré.







Le judo a été créé comme une **méthode d'éducation. Accessible à tous**, enfants, adultes, hommes et femmes, le judo contribue au **développement des capacités physiques et morales** de chacun grâce à une méthode pédagogique adaptée.

Son enseignement est dispensé par des professeurs diplômés qui ont à cœur de faire progresser les pratiquants dans tous les domaines. Sport éducatif et d'équilibre, il permet de s'épanouir dans la pratique. Chacun, en fonction de ses motivations et aspirations pourra s'orienter sous des formes de pratiques différentes en recherchant la performance, le geste technique, la maîtrise et le contrôle de soi, le bien-être, la santé....



Le club de judo est l'entité qui réunit des passionnés. L'activité se déroule dans un dojo, lieu de pratique et d'étude qui unit tous les judokas, dans lequel des moments privilégiés sont partagés.

La Fédération Française de Judo est une grande famille, qui fonctionne dans un esprit mutualiste. Tous ses adhérents, quel que soit leur âge, leur niveau, leur fonction sont associés aux résultats sportifs et aux projets de développement de la fédération.

Le judo, plus qu'un sport !



Le judo véhicule des valeurs fondamentales qui s'imbriquent les unes dans les autres pour édifier une formation morale. Le respect de ce code est la condition première, la base de la pratique du judo.

Dès sa création, Jigoro Kano avait défini le Judo comme étant, avant tout, un moyen d'éducation, «Do» signifiant la voie, le chemin. L'idéal du Judo est d'aider chacun à travailler et vivre mieux ensemble «Entraide et prospérité mutuelle par l'union des forces de chacun».

Reprise à partir du mercredi 04/09/2019 - Inscription pendant les cours

Salle de sports rue Jules Guesde - BERTRY

Baby 4 à 6 ans	Vendredis	18h00 à 19h00
Enfants 6 à 9 ans	Mercredis Samedis	17h45 à 18h45 10h15 à 11h15
A partir de 10 ans	Mercredis Vendredis	19h00 à 20h30 19h00 à 20h30
Taïso (Gym adaptée/entretien physique)	Mercredis	19h00 à 20h30

Renseignements - Facebook : Judo Club Bertry
Olivier RAMETTE : 06 14 59 12 21
Franck MATTEZ : corincou@aol.com

NDT
NORD DRONE TRAITEMENT
06.47.43.57.68
Non - invasif
Rapide
Ecologique
Votre traitement de toiture grâce à notre drone autonome
SAS NDT
71 Rue Jean Jaurès 59980 Bertry.

Ateliers "Seniors au volant"

Le groupement «Défi autonomie seniors» et le relais CLIC EST Cambrésis vous proposent de vous inscrire aux ***ateliers «Séniors au volant»*** *organisés à* ***Maretz :***

- *Pour vous assurer que vous connaissez les règles de sécurité routière en vigueur, pour préserver votre qualité de bon conducteur, pour être attentif à la qualité de votre vision et à la conduite de nuit et rester autonome le plus longtemps possible.*

Une séance supplémentaire sera planifiée en accord avec l'auto-école.

Pour vous inscrire à ce cycle*, nous vous invitons à retourner le bulletin d'inscription joint accompagné de votre règlement à Défi Autonomie Seniors.* ***Besoin de renseignements ? Contactez Défi Autonomie Seniors au 03 21 24 61 28***

défi autonomie seniors
Bien vieillir en Hauts-de-France

Nord le Département — relais autonomie Seniors • Handicap • Prévention Nord mdph59

Relais Autonomie CLIC Est Cambrésis

Fiche d'inscription aux ateliers Séniors au volant à Maretz

Les lundis 9, 16, 23 septembre et 14, 21 octobre 2019 de 14h à 16h30

Nom : .....Prénom :.....

Adresse:.....

.....

Téléphone : .....

E-mail : @

Date de Naissance : .....Age : ..... ans

Caisse de retraite :
CARSAT ☐ MSA Salarié ☐ MSA Exploitant ☐ RSI ☐
Autre régime ☐→ Merci de préciser :.....

Numéro de sécurité sociale :.....

S'inscrit aux séances de l'atelier « Séniors au volant »

Merci de bien vouloir cocher la case correspondant à votre situation :

☐ Je m'inscris seul(e) : 20 euros

☐ Je m'inscris en couple : 30 euros

☐ Je suis non imposable : 2 euros (fournir une copie du dernier avis de non-imposition)

☐ Je suis ressortissant CAMIEG : Gratuit (cotisation prise en charge par la CAMIEG)

Je joins un règlement de **..... euros** pour valider mon inscription.

Les règlements sont à établir par chèque à l'ordre de : Défi autonomie seniors

à retourner à l'adresse suivante :

Défi autonomie seniors
33 rue du Grand But
59160 Capinghem



Transition écologique

BERTRY et la transition écologique ou environnementale…



Nous avons depuis plusieurs années engagé divers chantiers dans ce sens… En voici quelques exemples :

Passage avec le renouvellement de la collecte des ordures ménagères au tri sélectif
Participation dès sa création dans l'Organe de Régénération de la Qualité de l'Eau (ORQUE) mis en place par l'agence de l'eau et Noréade afin de diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires dans le village et dans le monde agricole (opération Zéro Phyto). Engagement avec une charte qui nous facilitait l'accès à diverses subventions et ce bien avant les dernières interdictions d'utilisation des produits phytosanitaires.

Une analyse assez fine de nos bâtiments publics en partenariat avec le Pays du Cambrésis a permis d'engager des travaux afin rendre ces locaux moins énergivores :

- *Rénovation de la salle des fêtes (isolation murs et plafond puis chauffage)*
- *Rénovation de l'ancienne coop (murs et plafond)*
- *Rénovation de la mairie (intérieur et chauffage)*
- *Remplacement des menuiseries de la salle Gambetta*
- *Rénovation complète de l'école Jules Leroux*
- *Isolation du plafond de la grande salle du temple.*
- *Plus récemment remplacement des huisseries du préfabriqué de l'école Jules Leroux*
- *La majorité des chaudières des bâtiments publics ont été remplacées par de nouvelles bien plus efficaces et bien souvent à condensation.*

Depuis quelques mois, c'est l'éclairage public qui grâce à la communauté d'agglomération s'améliore avec le passage en leds dans une grande partie du village. Pour sa part, la commune utilise depuis plusieurs années des lampes basse consommation et a procédé au changement de l'éclairage du stade et du parc de la brasserie par de gros projecteurs à leds.

Nous pouvons maintenant inscrire la réalisation de la piste cyclable du RD115 qui facilite les déplacements en mode doux et sécurise les déplacements pédestres ou cyclistes.

Mais beaucoup reste encore à faire et nous pensons notamment à une étude sur l'école maternelle qui est également un bâtiment d'une quarantaine d'années qu'il va falloir songer à rénover…. Il en est de même de ces grandes baies vitrées de la grande salle de la bibliothèque (ancien temple).

Une autre réflexion devra également être engagée sur une opération fauchage tardif sur les plus grands espaces verts et une végétalisation différenciée des sites afin d'organiser de façon plus durable la prise en compte de la nature.

L'avenir se prépare… Il faut y réfléchir.

Balayeuse



Une balayeuse passera bientôt dans le village:

Après une analyse et une réflexion de près de deux années, nous avons décidé lors du dernier salon des maires et après discussion avec différents fournisseurs de matériel de voirie de faire l'acquisition d'une balayeuse adaptée à la surface de la commune. Un appel d'offres a été lancé et c'est au final une proposition d'un véhicule pratiquement neuf de démonstration qui a été retenue pour un montant de 52 999€

Cette machine « KARCHER » de gabarit restreint a un volume assez réduit (un mètre cube) mais offre la possibilité d'y adjoindre un nettoyeur haute pression avec flexible de 15 mètres, d'utiliser des brosses métalliques pour les caniveaux mais aussi un principe de recyclage d'eau. Les différents types de brosse et la faible largeur de l'engin nous permettront également de nettoyer plus régulièrement les trottoirs en autobloquants ou en béton désactivé.

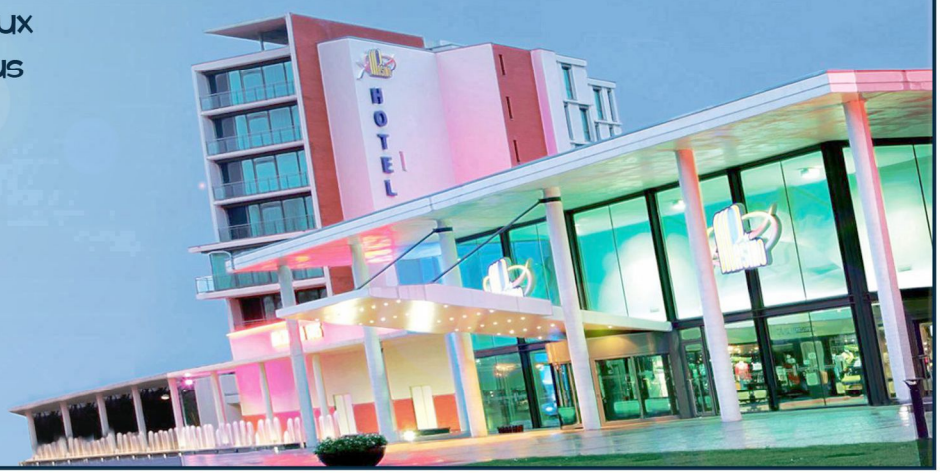
Ce choix a surtout été influencé par les diverses démonstrations et la proposition d'acquisition d'un matériel pratiquement neuf. Une formation à l'utilisation et à l'entretien est prévue dans cet achat avec contacts permanents tout au long de la première année d'utilisation.

Dès sa réception, début septembre, nous établirons un planning de passage et de nettoyage de la voirie en tenant compte du stationnement et des jours de ramassage des ordures ménagères. Si chacun y met un peu de bonne volonté tout ira pour le mieux.

" Voyage des Anciens "

" Voyage des Anciens " - Le 09 octobre 2019

Repas spectacle
au Pasino de St. Amand les eaux
+ visite guidée de la ville en bus
le matin.



Participation 25€ à l'ordre de Dynamic BERTRY
Inscription en mairie avant le 20 septembre 2019

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

La réflexion sur un nouveau Plan Local d'Urbanisme est engagée : notre actuel Plan a été validé en 2007 et n'est plus en conformité avec les textes de l'état et le Schéma de Cohérence Territorial. Il faut donc le réviser. Les principales modifications porteront essentiellement sur une réduction importante des surfaces constructibles. Les divers propriétaires de terrain constructibles ont été avertis il y a près de deux ans de cette diminution et du risque de perdre cet atout « constructible » sur d'assez nombreuses parcelles.

La commune de Bertry s'est donc associée avec 8 autres collectivités pour lancer un appel d'offres groupé. C'est le cabinet d'ingénierie PADE de Cambrai qui a été retenu et qui travaillera sur ce dossier.

Dans un premier temps, un diagnostic sera réalisé sur la commune ainsi que la définition des enjeux et des futures orientations.

Qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

** Un outil de gestion du sol : le Plan Local d'Urbanisme (PLU) organise le cadre de vie à l'intérieur du territoire communal,*
** Il est encadré par les lois ALUR et Grenelle I et II et doit être compatible avec les documents supracommunaux (SRADDET, SCOT du Cambrésis, SDAGE Artois-Picardie...),*
** Un outil de projet : il dessine le visage de la commune pour demain,*
** Un outil réglementaire : il définit et règle l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communal (à respecter lors des futurs dépôts de PC, PA, DP...).*
** La modernisation du code de l'urbanisme offre de nouvelles possibilités aux PLU (règlement, OAP...)*

Objectifs d'un PLU :

- Assurer une gestion cohérente et équilibrée du développement communal,
- Rechercher un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels et agricoles, dans une perspective de développement durable,
- Tenir compte des préoccupations relatives :
** au renouvellement urbain,*
** à l'habitat et à la mixité sociale,*
** à la diversité des fonctions urbaines,*
** aux transports et déplacements...*

Dans les prochains mois nous vous communiqueront les premiers éléments de réflexion. Cette révision vient juste de débuter et le cabinet d'étude n'a commencé ses travaux que depuis moins d'un mois.

Bertry Lavage et Rénovation Automobile



- *Nettoyage intérieur et extérieur*
- *Préparation complète*
- *Rénovation des optiques*
- *Nettoyage et soin complet intérieur cuir*
- *Nettoyage shampouineuse sièges et moquettes*
- *Rénovation des sièges en cuir*
- *Lavage du plafonnier*
- *Polish et lustrage*

En atelier ou à domicile
Sur Rendez-vous et présentation du véhicule.

Damien LEFEBVRE
63, rue Jean Jaurès - 59980 BERTRY
Tél : 07 86 84 26 26 - Facebook : @bertrylavage

Urbanisme



La réalisation de travaux par un particulier sur son terrain, son habitation ou tout autre bâtiment, est particulièrement réglementée. Cette règlementation en matière d'urbanisme étant assez complexe, nous avons jugé nécessaire de vous en informer et de vous transmette les grands principes.

Tout d'abord, il est bon de savoir que la délivrance d'autorisation d'urbanisme est nécessaire au regard des obligations à respecter et de la conformité des travaux à tenir par rapport aux règles d'urbanisme. La délivrance des autorisations évite aux habitants de s'exposer à des sanctions éventuelles. En effet, parfois lourdes de conséquences, les questions liées à l'urbanisme sont particulièrement règlementées. selon l'importance des travaux, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les autorisations requises selon la nature des travaux :

- Certificat d'Urbanisme (CU)

Avant de commencer des travaux de construction, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme (CU) qui permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain donné et savoir si l'opération projetée est réalisable. Le certificat d'urbanisme ne vaut pas autorisation.

- Déclaration Préalable (DP)

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire dans les cas suivants :

- *Construction (extension d'habitation, abri de jardin, garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5m² et 20m².*
- *Construction d'un mur d'une hauteur au dessus du sol supérieure ou égale à 2m.*
- *Construction d'une piscine avec un bassin d'une superficie inférieure ou égale à 100m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au dessus du sol inférieure a 1,80m.*
- *Travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (ex : percement d'une fenêtre).*
- *Changement de destination d'un local (ex : transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bêtiment.*
- *Réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher plusieurs lots.*

- Permis de Construire (PC)

Sont notamment soumis à permis de construire, les travaux de construction neuve ou les travaux sur construction existante ayant pour effet :

- *De créer une surface de plancher supérieure à 20m²*
- *De changer la destination d'un bâtiment avec modification des structures porteuses ou modification de la façade*
- *De modifier le volume du bâtiment ou de percer et d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur.*

Travaux sans autorisation : les risques et les sanctions encourues :

Selon l'article L480-4 du Code de l'Urbanisme, en cas de construction sans autorisation ou non conforme à l'autorisation, les riverains, les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepreneurs ou les autres personnes responsables de l'éxecution des travaux peuvent être punis d'une amende qui peut s'avérer très élevée. en cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie, un emprisonnement de six mois pourra être prononcé. Le juge peut également prononcer des sanctions ci-dessus, des mesures accessoires permettant la mise en conformité des constructions et pouvant aller jusqu'à la démolition du bien illégalement édifié.

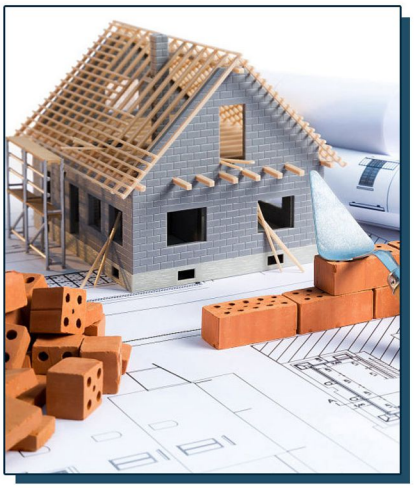
Urbanisme

L'instruction des dossiers :

La mairie de BERTRY reçoit les dossiers mais ne les instruit pas. Après leur dépôt, la commune transfère les demandes d'urbanisme au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) « Murs Mitoyens du Cambrésis ». Celui-ci se charge donc de l'instruction administrative et technique des dossiers d'occupation des sols depuis leur dépôt complet jusqu'à la conformité. Enfin, le SIVU « Murs Mitoyens du Cis » renseigne le public, les professionnels et les élus sur la réglementation, la faisabilité des projets et les démarches administratives. L'équipe des « Murs Mitoyens du Cis » est à votre disposition au 11, rue Léon Gambetta à CAUDRY - 03 27 75 92 20 (sur rendez-vous).

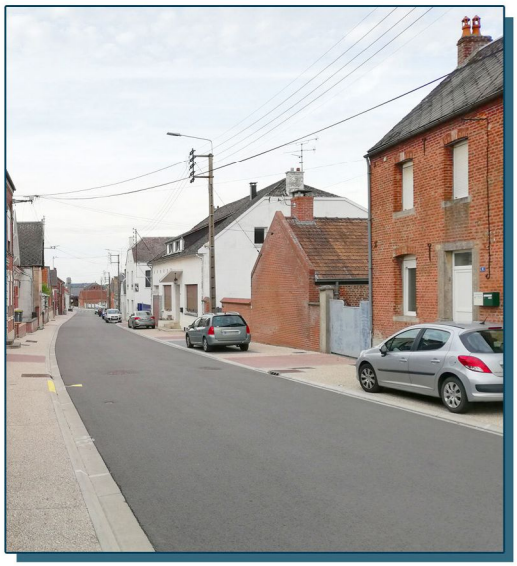
Les délais d'instruction :

Pour traiter la demande, la mairie dispose d'un délai de 1 mois pour une demande certificat d'urbanisme d'information et de 2 mois pour une demande de certificat d'urbanisme opérationnel. Pour un permis de construire, le délai varie de 2 à 3 mois selon la nature des travaux. enfin, pour une déclaration préalable de travaux, le délai est généralement de un mois à partir de la date de dépôt de la demande.



Pour conclure, avant de réaliser des travaux sur votre habitation, sur un bâtiment ou sur votre terrain, assurez-vous d'avoir obtenu les autorisations d'urbanisme obligatoires. Avant toute démarche, le service urbanisme de BERTRY peut vous conseiller et vous renseigner afin d'obtenir l'autorisation correspondante à votre projet. Alors, et au regard des enjeux qui ont été soulevés dans cet article, pour éviter les écueils et pour être rassuré, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

Stationnement



Comme bien souvent, sans règles précises, l'anarchie et le manque de civisme reprennent naturellement leur place. Nous rappelons donc que les trottoirs ont été élargis pour faciliter le passage des personnes à mobilité réduite et non pour le stationnement.

A ce propos et pour assurer la sécurité des enfants, nous savons tous qu'il est interdit de se garer sur les trottoirs sans laisser le large passage pour les piétons. La responsabilité du propriétaire ou du conducteur du véhicule pourrait être engagée en cas d'accident.

Cela fait plusieurs fois que nous le répétons et le signalons mais beaucoup de personnes veulent absolument être stationnées devant leur porte alors qu'elles n'ont pas de places de parking réservées. Cette solution est bien entendu plus facile que d'ouvrir un portail.

Nous rappelons également que les stationnements prolongés sont à prévoir à l'intérieur des propriétés (camping-cars, véhicules tampons...).

Il serait tout de même dommage que les services de la gendarmerie interviennent afin de rétablir un stationnement cohérent et respectueux des autres.



Stationnement alterné semi-mensuel

Trottoirs

Entretien des trottoirs :

Les devoirs de chacun, la loi Labbé et la loi Pothier interdisent depuis le 1er janvier 2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf pour des raisons de sécurité) accessibles ou ouverts au public. Le désherbage manuel ne peut être réalisé sur toute la commune uniquement par les agents techniques. Nous rappelons donc à l'ensemble des habitants qu'il est de leur responsablilté d'entretenir le trottoir devant leur propriété, que cela concerne le déneigement comme le désherbage. La loi s'appliquant à tous, nous vous demandons de n'utiliser que des techniques autorisées (désherbeur thermique, binette, arrachage manuel).

Ce geste citoyen sera bénéfique pour tous !

Les propriétaires et les occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords.

Art. 32 du règlement sanitaire départemental.

Déjections canines :

La propreté dans nos rues et au sein des espaces publics est un souci majeur pour la municipalité, mais cela ne peut reposer sur ses seules épaules. C'est bien l'affaire de tous ; encore plus en matière de déjections canines.

Quoi de plus désagréable en effet que de devoir marcher tête baissée, le nez sur le trottoir ? Malheureusement, des maître indélicats laissent impunément leur chien faire leurs besoins au beau milieu des trottoirs. Des trottoirs qu'il faudrait malheureusement rebaptiser « crottoirs ».

Or quoi de plus simple que de se saisir d'un papier ou d'un sachet pour ramasser et jeter tout cela dans la première poubelle venue ! Sans compter sur l'obligation de tenir son chien en laisse.

C'est un geste civique qui permettrait de toujours mieux vivre ensemble dans notre commune. Car oui, pour les déjections canines, « l'affaire doit être dans le sac ».

Le non ramassage des déjections de son animal fait encourir à son propriétaire une amende de 35€.

Sur la base de l'article R632-1 du Code Pénal.



Restriction d'eau

Nul ne peut ignorer que les nappes phréatiques baissent en raison du manque de pluie.
Des mesures de restriction ont donc été prises par les services de la préfecture.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU NORD

ALERTE SÉCHERESSE dans le NORD
MESURES DE RESTRICTION
jusqu'au 30 SEPTEMBRE 2019

Adoptons les gestes éco-citoyens

ALERTE SÉCHERESSE

Interdiction d'arroser les pelouses, jardins et terrains de sports de 9h et 19h

Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées de plus de 20 m³...
sauf raisons techniques

Restriction de l'irrigation agricole les samedi et dimanche de 10h à 18h

Interdiction de laver les véhicules
hors stations professionnelles

Réduction de consommation d'eau de 10 % pour les industriels

Fermeture des fontaines publiques
qui ne disposent pas d'un circuit fermé pour l'eau

ALERTE SÉCHERESSE RENFORCÉE

Interdiction d'arroser les pelouses, jardins et terrains de sports
sauf dérogation

Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées
sauf raisons techniques

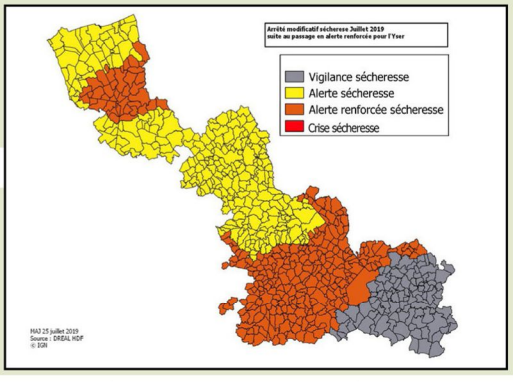
Interdiction d'irriguer les mardi, jeudi, samedi et dimanche de 10h à 19h

Interdiction de laver les véhicules
hors stations professionnelles

Réduction de consommation d'eau de 20 % pour les industriels

Fermeture des fontaines publiques
qui ne disposent pas d'un circuit fermé pour l'eau

Prélèvements dans les voies d'eau interdits
sauf à usage agricole et après déclaration



VIGILANCE SÉCHERESSE

Là où l'état de la ressource est moins dégradée, la vigilance de tous reste nécessaire, pour une gestion économe de sa consommation en eau.

Consultez l'arrêté
sur www.nord.gouv.fr

sur une idée originale de la préfecture du Morbihan

Retrouvez l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'État dans le Nord : **www.nord.gouv.fr**

www.nord.gouv.fr · prefetnord · @prefet59 · prefethdf

Calendrier des fêtes

Dimanche 1er septembre	Messe au Calvaire
Mardi 3 septembre	Ouverture et assemblée générale des Roseaux Bertrésiens
Vendredi 6 septembre	Reprise de la danse de salon - Salle des fêtes
Dimanche 6 octobre	LOTO de l'Harmonie - Salle des fêtes - 15h00
Vendredi 11 octobre	Remise de chèque ROPARUN - Salle des fêtes - 19h00
Dimanche 20 octobre	Théâtre patoisant / Amicale Laïque - Salle des fêtes
Samedi 26 octobre	Théâtre patoisant / A.P.E. - Salle des fêtes
Samedi 2 novembre	Soirée Halloween / Le relais des Rêves - Salle des fêtes
Dimanche 3 novembre	LOTO de l'Amicale Laïque - Salle des fêtes - 15h30
Samedi 9 novembre	Soirée Quizz / Ch'tis coureurs - Salle des fêtes
Lundi 11 novembre	Armistice : Messe et défilé suivi d'un vin d'Honneur - Salle Gambetta
Dimanche 17 novembre	Bourse aux jouets / A.P.E. - Salle des fêtes / Gambetta
Dimanche 24 novembre	Concert de Ste. Cécile par les chorales - Salle des fêtes - 17h00
Jeudi 5 décembre	Journée Nationale d'hommage aux " Morts pour la France " - Square des A.F.N.
Vendredi 6 décembre Samedi 7 décembre	Téléthon
Dimanche 8 décembre	Concert de Noël de l'Harmonie - Salle des fêtes
Samedi 14 décembre	LOTO de l'A.P.E. - Salle des fêtes
Dimanche 15 décembre	Marché de Noël par les majorettes " BOUGE " - Salle des fêtes
Vendredi 20 décembre	Concert de Noël par les chorales - Eglise - 20h00
Fin décembre	Spectacle de Noël de la municipalité - Salle des fêtes